

REGLEMENT DU TOURNOI LENT DE PIERREVERT AVRIL 2026

Article 1 :

Le club Echiquier Pierrevertant, affilié à la FFE (Fédération Française des Echecs), organise son tournoi open homologué auprès de la FIDE (Fédération Internationale des Echecs) et enregistré à la FFE sous le n°71290.

La salle de jeu est située : Salle Polyvalente 04860 PIERREVERT

Article 2 :

Sont admis à participer :

- les joueurs licenciés A ayant réglé leur inscription

Article 3 :

Les règles régissant les parties sont celles adoptées par la FIDE lors de son 93^{ème} congrès et appliquées par la FFE depuis le 1^{er} janvier 2023. Face à une décision de l'arbitre au cours du jeu un joueur ne peut qu'obtempérer. Il doit s'il le désire, faire appel à l'oral dès l'incident et continuer la partie, puis à l'issue de la séance rédiger son rapport de plainte et le donner à l'arbitre.

Article 4 :

Le tournoi se joue en 7 rondes à la cadence de 60 minutes avec un incrément de 30 secondes pour chaque coup.

Pointage 16 avril 2026 de 13h à 14h30

ronde n°1 16 avril 2026 à 15h	ronde n°5 18 avril 2026 à 15h
ronde n°2 17 avril 2026 à 10h	ronde n°6 19 avril 2026 à 9h
ronde n°3 17 avril 2026 à 15h	ronde n°7 19 avril 2026 à 14h
ronde n°4 18 avril 2026 à 10h	
remise des prix 19 avril à 17h30	

Possibilité de prendre un **bye** avant la ronde 5. Avertir l'arbitre avant la publication des appariements de la ronde concernée.

Sans accord préalable de l'arbitre et de l'adversaire (voir ci-dessous), un joueur sera déclaré forfait en cas d'absence 30 minutes après l'heure **annoncée** de début de la ronde. La seule heure valable pour juger du forfait est celle annoncée dans le présent règlement.

On considèrera qu'un joueur absent sans en avoir notifié l'arbitre a abandonné le tournoi, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables avant que les prochains appariements aient été publiés.

Article 5 :

Les appariements se font au système suisse, avec l'aide du programme PAPI.

Le classement est établi au nombre de points, puis au Buchholz tronqué, puis à la performance.

Article 6 :

droits d'inscription : 30€ seniors, seniors plus, vétérans (35€ après le 9/4/26), 15€ jeunes (20€ après le 9/4/26)

Article 7 :

La liste des prix sera affichée avant la 4^{ème} ronde. Le montant total des prix sera de 80% des droits d'inscriptions.

En cas d'ex-aequo, partage des prix au système hort. Prix non cumulables.

1^{er} prix : 250 €, 2^{ème} prix : 150€, 3^{ème} prix : 100 €

Article 8 :

Le tournoi est arbitré par Madame Dominique GAUDE arbitre internationale.

Article 9 :

Tous les participants s'engagent à respecter le présent règlement intérieur. Tout contrevenant pourra recevoir un avertissement et être exclu en cas de récidive.

L'arbitre
D. GAUDE

L'organisateur
M. CANHAM